

devant aucun moyen pour les contraindre à subir l'opération vaccinale.

Pour toutes ces raisons je me range entièrement avec nos amis d'Angleterre et des autres pays, parmi les adversaires de la vaccination, surtout obligatoire ; une semblable législation est une infamie ; c'est la honte de l'humanité et de la civilisation.

Pas un jour, je ne cesse de déplorer amèrement que les représentants de la Ligne allemande aient reconnu à l'État, au moins en principe, le pouvoir d'établir la vaccination obligatoire, c'est-à-dire de l'empoisonnement forcé de la population entière. Cette concession, malhabile, à mon avis, nous désarme en partie ; car, dès que la majorité des autorités médicales s'est prononcée, comme experts, en faveur de ce droit gouvernemental, la mesure est légalisée, l'État justifié, et l'opposition par suite de sa faiblesse ou de sa complaisance, ou de sa bévue, porte atteinte à sa raison d'être. La minorité des experts n'y peut plus rien changer.

Telles sont les regrettables conséquences de cette concession.

Mais vous y obvierez cher collègue par votre attitude et vos résolutions viriles.

COMTE ZEDWITZ (Dolling.)

RAPPORT DE M. LE Dr OIDTMANN 1er PARTIE.

“ Messieurs les membres du comité international, vous êtes tous d'accord avec moi que “ la lutte contre la vaccination obligatoire sera vidée en Allemagne non pas seulement au bénéfice de ce pays, mais pour le monde entier.”

Les deux forces qui se combattent sont ici en présence, aux prises. La victoire doit se décider bientôt. Malgré l'opposition des médecins vaccinateurs, le parti adverse a été légalement et officiellement reconnu, l'année dernière, par le *Chancelier de l'Empire le prince de Bismark*.

— Ensuite, nos propositions ont été agréées, il y a quelques semaines, par M. le ministre d'État de Boettiche, et cela, en dépit des marches, contremarches et protestations des vaccinateurs.

Ordre est donné de réunir toutes les listes officielles des villes et villages signalant les cas de variole pendant les années d'épidémies, et de les envoyer à Berlin ; et ceci est et sera le coup de mort de la vaccination obligatoire.

A mesure que nous avançons sur toute la ligne, nous voyons nos adversaires se réfugier derrière la loi sur la vaccination obligatoire, derrière une forteresse dont la chute est proche en Allemagne.

L'événement principal de l'année dernière en Allemagne, fut la convocation d'une commission d'enquête extra-parlementaire composée de vaccinateurs et d'antivaccinateurs, pour examiner la question de la vaccination. C'est le résultat de notre lutte allemande depuis 15 ans.

En haut lieu, on a cédé, sous la pression produite par nos démonstrations dans notre journal le *Impfzwangegner*, et par nos motions aux Congrès internationaux de Cologne et de Berne. La force de l'opposition du clan supérieur à Berlin est rompue. Vous vous rappelez, il y a 3 ans, étant réunis à notre second Congrès, à Cologne, nous avons envoyé un mémoire au Chancelier et au gouvernement de l'Empire, dans lequel nous demandions la nomination d'une commission d'hommes compétents, composée d'amis de la vaccination aussi bien que d'adversaires pour examiner la question de la vaccine, ainsi que tous les documents officiels sur la variole.

Nos représentants du Reichsrath, ont produit une motion dans ce sens. Mais le dictateur vaccinal, le Dr. Thilenius et ses collaborateurs maladroits du bureau du Reichsrath firent une contre-proposition tellement embrouillée qu'on dut la lire, trois fois pour en comprendre le sens.

La voici ; “ Qu'il plaise au Reichsrath de décider d'engager le Chancelier de l'Empire, de convoquer au plus tôt une commission d'hommes compétents pour examiner, sous la haute surveillance du Reichsgerundheitsamtes, la situation actuelle de la question de vaccination au point de vue physiologique et pathologique, et principalement au point de vue des moyens propres à entourer la vaccination de la plus grande garantie.”

— Etait-ce là, une réponse à la pétition du congrès international de Cologne ? D'une représentation des antivaccinateurs, il n'en était pas question. Heureusement, le Chancelier usa de son droit de veto.

Il est clair que le but avoué des vaccinateurs était d'escamoter notre proposition et de retirer encore une fois leur tête du lacet. Ils ne voulaient accorder ni siège, ni vote, ni contrôle, aux antivaccinateurs dans la commission d'enquête proposée ; ils les craignaient, non sans raison.

La motion confuse du Dr. Thilenius,